



Mieux comprendre les abeilles, pour mieux les protéger.

Les abeilles domestiques butinent généralement dans un rayon de 2 à 3 km autour de leur ruche, mais peuvent se rendre jusqu'à 5 km. Toutefois, si une source importante de nourriture se trouve à proximité de leur ruche, elles n'iront pas aussi loin. Elles seront donc affectées par toutes les activités et par la diversité florale de ce secteur. Dans le cas des pollinisateurs indigènes, leur aire de butinage sera encore plus petite selon les espèces.

Au Bas-Saint-Laurent, le pic d'activité des abeilles se concentre sur environ 3 mois, de juin à août, lorsque les températures sont les plus chaudes et la floraison maximale. Dès septembre, nous voyons une baisse des activités des abeilles, et les apiculteurs vont commencer à nourrir leurs ruches et les préparer à l'hiver. La présence en continu de fleur durant ces 3 mois est donc primordiale pour la survie des abeilles

Les périodes de butinage des abeilles varient en fonction du lever et du coucher du soleil ainsi que de la température.

Au Bas-Saint-Laurent, protégeons les abeilles !

La protection des pollinisateurs est un enjeu crucial pour l'agriculture. Au Canada, les revenus agricoles associés aux pollinisateurs sont estimés à près de 3 et 5 milliards/an. Pour les entreprises agricoles, protéger les pollinisateurs contribue à protéger une biodiversité cruciale pour leur rendement et leur avenir. Le Bas-Saint-Laurent a longtemps été considéré comme une région favorable aux pollinisateurs, en raison de son territoire et sa flore diversifiée. Toutefois, le changement de pratiques et l'intensification des cultures des dernières années ont eu un impact important pour la survie des abeilles.

La diminution des ressources et de la diversité florale pour les abeilles est **une des principales préoccupations** des apiculteurs. Dans les dernières années, le manque de fleurs durant les mois de juillet et août a causé des mortalités importantes ainsi que des pertes de rendements drastiques dans les ruchers. Si au printemps il y a généralement suffisamment de fleurs, leur présence diminuent de manière importante au milieu de l'été, laissant parfois les abeilles sans aucune ressource alimentaire.

Favoriser la présence et la diversité des fleurs peut se faire de multiples façons :

Aux champs...

- L'utilisation du trèfle blanc dans les mélanges fourragers ou les pâturages permettra de fournir de la nourriture sans interruption pour les pollinisateurs en juillet et août. Le trèfle blanc est à privilégier par rapport au trèfle rouge, moins mellifère. La luzerne est aussi une bonne plante mellifère, à condition qu'on la laisse fleurir!
- Laissez fleurir vos prairies (en alternance) pour éviter que la totalité des prairies en fleurs soit coupée au même moment peut jouer un rôle décisif dans la survie des pollinisateurs.
- Intégrez des cultures mellifères dans vos rotations. C'est le cas du sarrasin et du canola.
- La présence de plus en plus importante de cultures annuelles contribue à diminuer les ressources alimentaires des pollinisateurs. Toutefois, l'utilisation de cultures intercalaires mellifères avec celles-ci peut en diminuer l'impact.
- Si vous prévoyez détruire une prairie, attendre de le faire en septembre ou octobre contribue à conserver la présence de fleurs en août, lorsque les pollinisateurs ont encore besoin de se nourrir.

...et en bordure

Les haies brise-vent, les bandes riveraines, les fossés ou même les bords de clôtures peuvent fournir des ressources alimentaires diversifiées pour les pollinisateurs. Plusieurs arbres et arbustes sont très intéressants pour les pollinisateurs en plus de jouer plusieurs rôles agronomiques. Conserver vos arbres ou en implanter améliore les ressources alimentaires. Ces aménagements sont inclus dans le programme Prime-Vert et peuvent être subventionnés à hauteur de 70 % des dépenses admissibles (90 % pour les entreprises biologiques, de la relève ou membres d'un projet de mobilisation collective).

Les bandes ou îlots fleuris sont des aménagements qui entrent dans le programme Prime-Vert. Ce sont des bandes de terrains où sera semé un mélange de plantes herbacées et/ou arbustives favorables aux pollinisateurs.

Ils peuvent être réalisés à des endroits stratégiques pour favoriser la biodiversité, les pollinisateurs et les prédateurs des ennemis des cultures, que ce soit en bordure de champs, de cours d'eau ou d'un chemin de ferme.



JMP Consultant et le Club de fertilisation 2000 œuvrent en services-conseils en agroenvironnement dans le Bas-Saint-Laurent. En tant que promoteurs du projet, ils souhaitent que celui-ci rayonne sur l'ensemble du territoire du Bas-Saint-Laurent. Cela est possible grâce à la contribution de différents acteurs et partenaires. Si vous avez des questions sur les pratiques agricoles favorables aux pollinisateurs, n'hésitez pas à consulter votre conseiller agricole. Pour plus de détails sur le projet, vous pouvez consulter le www.jmp-consultants.com ou contacter Julie Potvin agr, ou Noémi Côté, t.a. au 418-725-7997.

Mieux comprendre les abeilles, pour mieux les protéger.

L'intoxication des abeilles aux pesticides peut se faire de façon aiguë ou chronique. Une intoxication aiguë se produit lorsque les abeilles sont en contact d'une dose létale et cause une mort immédiate. L'intoxication chronique se produit lorsque les abeilles sont en contact avec une dose sublétales. Elle ne cause pas la mort immédiate, mais affecte sa viabilité et le fonctionnement de toute la ruche. Elle est aussi beaucoup plus difficile à détecter. C'est le cas avec le glyphosate, qui affecte la flore intestinale de l'abeille et la rend plus vulnérable aux pathogènes.

L'application ApiProtection permet aux apiculteurs d'inscrire et géoréférencer leurs ruchers. Ces informations sont confidentielles. Toutefois, les agronomes peuvent s'inscrire à l'application pour y avoir accès. Demander à votre agronome s'il est inscrit, et s'il peut vous informer de la densité des ruches à proximité et les prendre en compte dans ses recommandations.

Le saviez-vous?

De nombreuses intoxications d'abeilles ont lieu lorsque celles-ci s'abreuvent dans des flaques d'eau contaminées par les pesticides. Si des ruchers sont installés sur vos terres, installer des abreuvoirs protégés pour abeilles peut permettre d'éviter des intoxications.

Au Bas-Saint-Laurent, protégeons les abeilles !

Ce projet est né de la volonté de producteurs agricoles d'agir pour la protection et la santé des abeilles et pollinisateurs au Bas-Saint-Laurent. Financé grâce à l'appui du MAPAQ, il vise à favoriser une meilleure cohabitation entre apiculteurs et agriculteurs. 3 grandes priorités ont été ciblées : améliorer la quantité et la diversité des ressources alimentaires, améliorer la santé des abeilles, et favoriser la sensibilisation et la communication entre apiculteurs et agriculteurs. Nous pensons qu'agriculteurs et apiculteurs peuvent travailler main dans la main pour protéger les abeilles et les pollinisateurs

Les abeilles et pollinisateurs sont grandement affectés par l'utilisation des pesticides, qu'ils soient conventionnels ou biologiques. Pour diminuer les mortalités, il est important de comprendre l'impact de ceux-ci sur la santé des abeilles, pour en utiliser moins et mieux. Connaître la présence de ruchers dans son secteur permet d'agir au mieux pour leur présence.

Diminuer l'impact des pesticides peut se faire de multiples façons :

Avant l'application...

Le dépistage devrait toujours être la première étape avant d'appliquer des pesticides. La rotation des cultures, le sarclage, le faux semis, le respect des seuils d'interventions, le choix de cultivars plus résistants ou adaptés et les traitements localisés sont toutes des mesures qui peuvent limiter l'utilisation des pesticides.

Dans le choix des produits...

Certains produits sont plus à risques pour les abeilles, dont les néonicotinoïdes et le Spinosad (Entrust). Lorsque c'est possible, essayer de les éviter ou de les remplacer en favorisant des produits non résiduels.

Tous les pesticides commercialisés au Québec sont cotés selon des indices de risque pour la santé (IRS) et pour l'environnement (IRE). Favoriser un traitement dont l'IRE est faible permet de choisir un produit à toxicité faible ou léger. Pour connaître l'IRE et l'IRS des produits que vous utilisez habituellement, consultez le site internet SAGE pesticides (www.sagepesticides.qc.ca) ou demandez à votre conseiller.

Les pesticides sont souvent perçus comme une assurance pour obtenir de bons rendements et limiter les pertes. Mais en valent-ils toujours le coût? Et comment s'en assurer? Sachez qu'il est possible de dépister pour la présence et surtout la pression des mauvaises herbes, mais aussi pour celles des insectes et des maladies fongiques.

Si vous pensez que ne pas utiliser des semences traitées est risqué, parlez avec votre conseiller de la possibilité de faire des dépistages ou des parcelles d'essais, avec et sans traitement. Aussi, l'application Ver fil-de-fer sur info-sols permet de connaître les risques associés pour ce ravageur dans vos champs. Les risques reliés à ceux-ci sont souvent surestimés. En connaissant le niveau de risque réel, vous pourrez décider des mesures nécessaires pour protéger vos cultures. Vous pourrez ainsi mieux évaluer le risque pour vos cultures et faire des choix mieux adaptés pour vos besoins et ceux des pollinisateurs!

Lors de l'application...

Réaliser ses arrosages à l'extérieur des heures de butinage (entre le coucher et le lever du soleil) protège les pollinisateurs des intoxications.

Utilisez des équipements pour limiter la dérive des pesticides et n'arrosez pas lorsque les vents dépassent 15 km/h.

En favorisant le bon voisinage...

Lorsqu'ils sont avertis, il peut être possible pour les apiculteurs de bloquer, pour une journée, l'entrée de la ruche pour empêcher les abeilles de sortir butiner. Cela peut se réaliser, par exemple, lors de l'application de produits phytosanitaires non résiduels, et ainsi éviter des intoxications et des mortalités.

